Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 303

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 février 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 302 intitulé :

   - **Règlement de contrôle intérimaire applicable aux abords de la rivière Delisle**

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 19 février 2024
Dépôt du projet de règlement	Le 19 février 2024
Adoption du règlement	Le 26 février 2024
Avis public et entrée en vigueur	Le 27 février 2024

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 27e jour du mois de février deux mille vingt-quatre.

Pamela Nantel
Signé le 2024-02-22 15:33:38 EST

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca